

ENVISION 4.7 : FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIBLE 4.7 DES ODD

1. Introduction

Nous, participantsⁱ à l'événement Envision 4.7, qui s'est tenu à Helsinki les 6 et 7 novembre 2019, souhaitons contribuer à la réalisation de la cible 4.7 des Objectifs de développement durable (ODD).ⁱⁱ Des mesures s'imposent de toute urgence au niveau européen afin d'assumer nos responsabilités dans l'atteinte de cette cible.

Nous appelons l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les pays européens à faire figure de précurseurs par l'adoption et la mise en œuvre de politiques qui respectent les droits de l'homme et répondent aux grands défis mondiaux du XXI^e siècle, tels que le changement climatique, la pauvreté, les inégalités, l'épuisement des ressources naturelles et la qualité de vie. Dans le cadre de l'adoption de ces politiques, nous concevons l'application d'une éducation au développement durable transformatrice comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie et un bien public : la promotion du changement et du développement nécessaire des personnes, des communautés et des systèmes. Le concept d'éducation transformatrice favorise un apprentissage engagé, actif et critique, tout en abordant les différences de manière constructive et démocratique. Ancrée dans un contexte local, l'éducation au développement durable transformatrice nécessite à la fois un apprentissage et un désapprentissage chez les participants.

Les actions en faveur de la cible 4.7 sont essentielles à la réalisation des ODD de manière globale. Concrètement, il s'agit d'aider les personnes, communautés et entités étatiques et non étatiques à assumer pleinement leurs responsabilités en tant qu'acteurs d'un seul monde interdépendant.ⁱⁱⁱ En Europe, cette initiative implique de traiter les questions de portée mondiale directement liées à notre situation locale et d'envisager une démarche à l'échelle individuelle et sociétale vers la résolution de problématiques complexes et de plus grande envergure.

La mise en œuvre de la cible 4.7 peut tirer parti d'engagements déjà pris à travers l'Europe^{iv}, qui reconnaissent le rôle positif de différentes formes d'éducation dans un contexte familial, scolaire, professionnel ou autre, et ce tout au long de la vie.

Envision 4.7 a formulé les recommandations et considérations stratégiques suivantes qui, selon les participants, doivent former la base des cadres en faveur d'un apprentissage relatif au développement durable tout au long de la vie, par le biais d'une éducation de type formel, non formel et informel.^v

2. Enjeux principaux des cadres régionaux et européens répondant à la cible 4.7 des ODD

Recommandations générales

- Une stratégie globale paneuropéenne relative à la cible 4.7 doit être développée d'ici à 2021. Afin d'orienter cette stratégie européenne, un groupe multi-acteurs doté de l'expertise nécessaire, doit être établi.
- Les politiques éducatives européennes, nationales, régionales et locales doivent prendre en compte la nécessité d'un enseignement formel, non formel et informel pour bénéficier d'une approche inclusive et cohérente axée sur l'apprentissage interculturel et intergénérationnel aux différents niveaux de scolarité. Pour ce faire, ces politiques s'appuieront sur les progrès réalisés au chapitre de l'intégration de l'éducation transformatrice grâce à des méthodes réflexives et participatives centrées sur l'apprenant.

2.1. L'éducation transformatrice au service de la cible 4.7

La cible 4.7 reflète le pouvoir transformateur de l'éducation en promouvant la citoyenneté mondiale, le développement durable, le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la paix et l'importance de la diversité culturelle. En vue de poursuivre efficacement la cible 4.7, il convient de mettre à profit les forces de chacune de ses composantes, de trouver un dénominateur commun et de tirer des leçons des échecs et réussites passés.

Étant donné que la cible 4.7 repose sur différentes valeurs de l'éducation transformatrice, elle suppose nécessairement des approches multidimensionnelles. Il faut donc recourir à plusieurs disciplines afin de développer les compétences requises pour faire face aux complexités et incertitudes liées aux défis d'un monde interdépendant. Les recommandations suivantes s'inspirent de la Déclaration de Bruxelles.^{vi}

Recommandations spécifiques

1. Soutenir un processus créateur de coalitions européennes, nationales et, le cas échéant, régionales et locales tenant compte des forces et de l'expertise de plusieurs composantes de l'éducation transformatrice. Identifier les actions, messages et intérêts communs qui relient les différents acteurs d'une façon nouvelle aux fins de l'atteinte des objectifs de la cible 4.7 des ODD.

2. Permettre et créer davantage d'opportunités nouvelles de renforcement des capacités et de mise à niveau des compétences chez les éducateurs et apprenants,

relativement à l'éducation en matière de développement durable. Ceci comprend notamment la remise en question des présomptions et perceptions du monde, le désapprentissage et l'apprentissage, l'exploration et l'exploitation des différences, ainsi que la pleine inclusion des personnes qui sont systématiquement sous-représentées et marginalisées^{vii}.

2.2. Reconnaissance de la valeur de l'apprentissage tout au long de la vie à travers l'éducation formelle, non formelle et informelle

L'apprentissage joue un rôle clé dans la résolution des défis inscrits à l'Agenda 2030. En ce sens, il doit être reconnu comme un facteur important de transformation de la société. La valorisation équitable de toutes les formes d'enseignement et la promotion des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie constituent la première étape vers la concrétisation de la vision de l'Agenda 2030. Inspirés par la Déclaration finale de Strasbourg^{viii}, nous reconnaissons le rôle essentiel tenu par l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie dans la promotion de l'égalité des chances, l'intégration et la cohésion sociales, ainsi que la promesse d'un avenir durable.

Recommandations spécifiques

1. Les politiques et compétences relatives à l'éducation tout au long de la vie doivent reconnaître l'enseignement formel et non formel des adultes ainsi que l'apprentissage informel. L'ensemble des pays européens est encouragé à établir et mettre en place une législation, développer des structures et garantir un financement vis-à-vis de l'éducation des adultes. Dans la mesure où la plupart des ODD portent sur un enseignement formel et orienté vers la jeunesse, l'inclusion d'une compréhension exhaustive englobant l'éducation des adultes est recommandée. En plus du perfectionnement des compétences et de la reconversion professionnelle, l'éducation des adultes devra mettre plus particulièrement l'accent sur l'éducation à la citoyenneté et la culture.

2. Aux fins du développement de stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans le cadre de la réalisation de la cible 4.7 des ODD, nous demandons à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et aux pays européens de s'engager à créer de véritables partenariats avec les acteurs de l'éducation non formelle. Ces partenaires devront notamment inclure les organisations de la société civile appropriées avec pour objet de collaborer au processus d'élaboration des politiques. L'Europe doit également œuvrer au renforcement des capacités de la société civile en consacrant les ressources adéquates et les infrastructures nécessaires.

2.3. Coopération intersectorielle

En raison de son ampleur et de son ambition, la cible 4.7 des ODD suppose des partenariats intersectoriels à

plusieurs niveaux pour garantir sa réalisation. Afin de mobiliser toutes les ressources disponibles et de garantir les meilleurs résultats, il est nécessaire de rassembler et d'impliquer une diversité d'acteurs, dont les gouvernements locaux et nationaux, les parlementaires, le secteur privé, la société civile, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, les universitaires, les médias, les jeunes et les éducateurs. Cette forme d'engagement permettra de répondre au besoin accru de coopération et de coordination tant à l'échelle locale, régionale, nationale qu'europpéenne et entre les différents domaines d'intervention.

Recommandations spécifiques

1. Dans l'objectif de soutenir et veiller à la bonne mise en œuvre de la cible 4.7 et à la transparence des actions au niveau de l'Union européenne et des États membres, le ou les groupes multi-acteurs existants doivent être renforcés en assurant une meilleure représentation, notamment de la part des États membres de l'Union européenne, du secteur privé, de la société civile et des directions générales de l'UE (comme l'inclusion de la DG Éducation et culture ainsi que de la DG DEVCO).

2. Les réseaux liés aux ODD doivent être encouragés à l'échelle nationale, et locale, à promouvoir et travailler à la réalisation des ODD, parmi lesquels la cible 4.7.^{ix}

3. Chaque pays européen doit appuyer la création de groupes intersectoriels et multilatéraux ou multi-acteurs relatifs à la cible 4.7 des ODD. Grâce au soutien financier apporté par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation, ces groupes doivent initier et appuyer la cocréation de propositions stratégiques pertinentes pour la mise en œuvre de la cible 4.7.

2.4. Indicateurs relatifs à la cible 4.7

La mesure des progrès est loin d'être évidente compte tenu de la nature multidimensionnelle de la cible 4.7 et des différentes compréhensions de l'objectif visé au niveau local, national et mondial, ainsi que parmi les nombreuses parties prenantes. Bien que la diversité des interprétations de la cible soit source d'inspiration, elle peut également susciter un défi quant à sa communication et compliquer les efforts déployés en matière d'évaluation.

Afin d'apprécier l'état d'avancement, il convient de clarifier davantage la façon dont la cible 4.7 s'applique aux situations locales. Cette démarche permettra de déterminer l'utilité d'indicateurs d'évaluation et de suivi, et d'identifier les types d'indicateurs qui sont les plus pertinents pour estimer l'ampleur des efforts et des changements quantitatifs et qualitatifs nécessaires.

L'indicateur mondial 4.7.1 actuel apprécie la contribution au système éducatif (c'est-à-dire la mesure dans laquelle l'ECM et l'EDD sont intégrées dans les politiques nationales, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des étudiants).^x Cet indicateur concerne principalement, mais pas

exclusivement, le système d'enseignement formel. Des efforts s'imposent pour veiller à ce que l'éducation acquise dans d'autres contextes (non formels et informels) et tout au long de la vie soit aussi pleinement reconnue, et à ce que la mesure de l'avancement favorise l'apprentissage à terme.

Les gouvernements ne doivent pas se laisser décourager par la complexité de cette cible. Ils doivent au contraire se montrer à la hauteur du défi en s'engageant à assurer la capacité des systèmes éducatifs, sous toutes leurs formes, à mobiliser les personnes vis-à-vis des questions et défis internationaux.

Recommandations spécifiques

1. Les acteurs impliqués au niveau européen, national et local dans la réalisation de la cible 4.7 doivent dans un premier temps travailler au développement d'approches locales à l'intérieur des cadres de suivi pertinents en place actuellement. Cette précaution permettra d'économiser les efforts en établissant des pratiques de suivi similaires et cohérentes à travers l'Europe.

2. Le développement local des indicateurs et des processus de suivi de la cible 4.7 doit être effectué de manière véritablement participative afin de représenter l'ensemble de ses composantes et les divers groupes d'acteurs concernés, en tenant compte des environnements d'apprentissage formels et non formels. À l'échelle nationale, un dialogue pourrait par exemple être instauré entre les principaux intervenants : gouvernement, organismes de statistiques, organisations de la société civile, spécialistes de l'éducation, universitaires, etc.

3. Des mesures doivent être prises pour renforcer les capacités des différents acteurs au niveau européen, national et, le cas échéant, local afin de suivre et mesurer les progrès accomplis à l'égard de la cible 4.7 par rapport aux indicateurs mondiaux.

4. Un engagement doit être pris pour s'assurer que l'évaluation et la révision des indicateurs répondent toujours aux objectifs visés, dans l'esprit de la cible 4.7 et de ses différentes facettes.

2.5. Compétences relatives à la cible 4.7

Les compétences liées à la cible 4.7 concernent l'apprentissage, l'engagement, la réflexion critique ainsi que les aptitudes et connaissances cognitives, affectives et comportementales. Ces compétences s'appliquent à toutes les composantes mentionnées dans la cible et habilite les personnes à jouer un rôle actif dans la transformation de la société à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Recommandation spécifique

1. Dans le contexte des recommandations formulées au paragraphe 2.3 ci-dessus, établir des partenariats multi-acteurs au niveau local, national et européen, dans le but d'identifier et de poursuivre le développement des points

suivants sur la base des cadres de compétence existants en Europe et dans le monde ^{xi}:

a. les compétences transformatrices nécessaires au développement durable, y compris la gestion de l'incertitude, la transformation des relations de pouvoir inégales et l'instauration d'une société inclusive et démocratique. Fournir un accompagnement pour :

b. la reconnaissance et la mise en œuvre de ces compétences par le biais de toutes les formes d'apprentissage tout au long de la vie (formel, non formel et informel),

c. la formation initiale et continue des professeurs et autres éducateurs formels et non formels pour encourager l'enseignement de ces compétences,

d. l'élaboration de programmes pour le secteur formel, allant de l'école primaire au cycle supérieur, qui comprennent l'enseignement et l'apprentissage des compétences utiles,

e. le contrôle indépendant de l'application des recommandations (a à d) mentionnées ci-dessus, à l'échelle locale, nationale et européenne.

2.6. Ressources relatives à la cible 4.7

Sachant que la cible 4.7 est essentielle à l'application plus large de l'Agenda 2030, des ressources suffisantes doivent être assurées pour mener à bien sa réalisation sur l'ensemble du continent européen. Ces ressources, qui donneront priorité à la cible 4.7, comprendront un financement spécifique pour le développement des capacités et moyens nécessaires.

Recommandations spécifiques

1. D'ici 2023, des stratégies de financement pluriannuelles cohérentes et à long terme doivent être élaborées en vue d'atteindre la cible 4.7 au niveau national et européen. Ce financement doit être accessible aux organisations de la société civile de toutes tailles et basé sur au moins 3 % de l'aide publique au développement (APD)^{xii} et d'autres fonds concernés issus, par exemple, des budgets pour l'éducation et l'environnement.

2. Des ressources, financières et non financières, doivent être mises à disposition dans chaque pays européen pour veiller à ce que les principaux intervenants en charge de la réalisation de la cible 4.7 possèdent, maintiennent et développent davantage les capacités nécessaires (outils, ressources humaines et financières, valeurs, accès égalitaire, compétences, connaissances, réseaux, équipement, etc.) afin de mener à bien leur travail.

3. D'ici 2023, les parties prenantes doivent mettre au point des stratégies à l'échelle européenne, nationale, régionale (le cas échéant) et locale. S'assurer de l'espace disponible (financement, temps, espace mental et autres capacités) de sorte que la Commission européenne, les États membres de

l'UE et les autorités locales puissent contribuer à la réalisation de la cible 4.7.

Notes

Ce document a été élaboré avec le concours de l'Union européenne. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité des 15 partenaires du projet et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

ⁱ Les participants à Envision 4.7 étaient composés des acteurs issus de la société civile, de représentants de gouvernements, de politiciens et universitaires, à l'échelle nationale, européenne et mondiale. La France a été représentée par la plateforme Educasol ainsi que d'un représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

ⁱⁱ Cible 4.7 des ODD : « faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »

ⁱⁱⁱ Voir la résolution 72/222 de l'Assemblée générale de l'ONU

^{iv} Voir, par exemple : https://fr.unesco.org/sites/default/files/declaration_finale_strasbourg_oct_2018.pdf ;
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366394_fre ;
https://publications.irc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117987/jrc117987_lifecomp_technical_report.pdf

^v Dans ce contexte, le terme « éducation formelle » fait référence à l'apprentissage et l'enseignement dispensés par le biais de systèmes et d'institutions d'éducation et de formation aboutissant à la délivrance de certificats ou diplômes officiels qui sont reconnus par les autorités compétentes. Le terme « éducation non formelle » fait quant à lui référence à tout type d'activité d'apprentissage organisée et structurée (que ce soit sous la forme du volontariat ou au sein d'une entreprise, d'une organisation ou d'une communauté) qui est intentionnel mais sans aboutir à la délivrance de certificats ou diplômes organisés et reconnus par les autorités compétentes. Enfin, le terme « éducation informelle » fait référence à toute forme d'apprentissage acquis par le biais d'interactions sociales ou professionnelles, en dehors d'un cadre d'éducation formelle ou non formelle.

^{vi} Voir la recommandation n° 7 de la déclaration : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366394_fre

^{vii} Ce point repose sur les objectifs de l'éducation à la citoyenneté mondiale tels qu'énoncés dans (voir page 12) le document intitulé *Éducation à la citoyenneté mondiale : préparer les apprenants aux défis du XXI^e siècle*, publié par l'UNESCO en 2014 : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000230062>

^{viii} https://fr.unesco.org/sites/default/files/declaration_finale_strasbourg_oct_2018.pdf

^{ix} À ce titre, le réseau écossais sur le thème des ODD peut notamment être source d'inspiration : <https://globalgoals.scot/>

^x « Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants » :
<https://sustainabledevelopment.un.org/sdg4>

^{xi} Voir notamment : Conseil de l'Europe <https://www.coe.int/fr/web/education/competences-for-democratic-culture>, UNESCO : *L'Éducation en vue des Objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247507>, UNESCO : *Éducation à la citoyenneté mondiale : thèmes et objectifs d'apprentissage* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233240>, OCDE : *PISA 2018 Global Competence* <http://www.oecd.org/pisa/pisa-2018-global-competence.htm>

^{xii} En 2005, un appel avait déjà été lancé afin de réserver 3 % de l'APD pour l'éducation et l'implication des Européens à l'égard des défis mondiaux du développement, notamment lors de la Conférence sur la sensibilisation et l'éducation au développement pour la solidarité Nord-Sud, tenue à Bruxelles les 19 et 20 mai 2005, suite aux suggestions précédentes émises par le PNUD (voir https://gene.eu/wp-content/uploads/Gene_EuropeanPolicyFrameworks-BrusselsConference2005.pdf). Depuis lors, cette demande a été réitérée à différents niveaux nationaux et internationaux.

Document traduit de l'anglais par Anaïs Schaal à l'initiative d'Educasol